

Nombre de  
Membres en  
Exercice  
**15**

Qui ont pris  
Part à la  
Délibération  
**11**

Date de la  
Convocation  
**27/03/2025**

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT VICTOR MALESCOURS

SEANCE DU 02 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt cinq  
le deux avril

à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses  
séances, sous la présidence de Monsieur BOMPUIS Yves, Maire.

PRESENTS : ROYON Elisabeth, TEYSSIER Frédéric,  
BLACHON Daniel, BROCARD Béatrice, FAVARON Jacques,  
ODIN Edwige, PATOUILLARD Emilie, SOUQUE Philippe,  
VALOUR Philippe, VIAL-GAUVRIT Michèle.

EXCUSES : DEVUN Carole, FAURE Emilie, MELLADO  
Nicolas, SABOT Norbert.

OBJET DE LA  
DELIBERATION

Monsieur Frédéric TEYSSIER a été nommé secrétaire de séance.

N° 2025/02/14

**Maison d'Assistants  
Maternelles**

Vu les délibérations n° 2024/01/01 du 14 février 2024 et n°  
2024/07/06 du 11 décembre 2024 ;

**- Régularisation des  
charges d'électricité**

Vu le bail contrat de location en date du 29 février 2024 et  
l'avenant n° 1 au bail du 11 décembre 2024 ;

**- Avenant n° 2 au bail  
contrat de location**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de  
procéder à la régularisation des charges d'électricité et au calcul de  
la provision pour l'année à venir pour le local occupé par  
l'association « la MAM'lescours » situé 2 place Blaise Royon.

Selon le décompte ci-dessous :

- charges d'électricité du 01/07/2024 au 31/03/2025 : 1 080,00 €
- provisions versées par l'association du 01/07/24 au 31/03/2025 :  
892,70 €
- régularisation : 187,30 € à verser par l'association

Monsieur le Maire propose en accord avec les représentants de  
l'association de revoir le montant de la provision mensuelle à  
compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 et de le fixer à 140,00 €/mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** la régularisation des charges du 01/07/24 au 31/03/25 à  
187,30 € : somme versée par l'association « la MAM'lescours ».

AR Prefecture

043-214302275-20250402-2025\_02\_14-DE  
Reçu le 15/04/2025

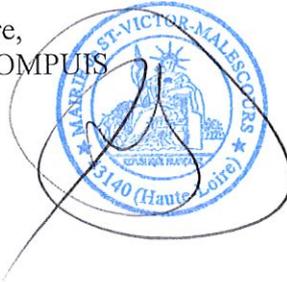
.../...

- **ACCÉPTE** que le montant de la provision pour les charges d'électricité soit porté à 140,00 € / mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au bail contrat de location ainsi que toutes les pièces utiles au dossier.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Yves BOMPUIS



Le secrétaire de séance,  
Frédéric TEYSSIER

A handwritten signature in black ink, corresponding to Frédéric Teyssier, the secretary of the meeting.

AR Prefecture

043-214302275-20250402-2025\_02\_14-DE  
Reçu le 15/04/2025